

Triathlon de Toulouse

Embarquez à bord du
**TRIATHLON
DE TOULOUSE**
Accessible à TOUS !

Triathlon XS en équipe
Contre la Montre **New**

Aquathlon
Enfants

Triathlon S et relais

Swimrun

Triathlon M
et relais

Course de
Draisienne **New**

Triathlon XS

Base de la Ramée

by
TUC
TRIATHLON

les 14,15
Sept. 2024

COL
LA RAMÉE



Règlement 2024

L'inscription d'un concurrent à une épreuve implique automatiquement l'acceptation et le respect des règlements de la [FFTRI](#) et du Triathlon de Toulouse en vigueur le jour de l'épreuve.

Article 1 : Identification de la manifestation

1-a La structure organisatrice

Le triathlon de Toulouse est une manifestation organisée bénévolement par le club du TUC Triathlon.

1-b Le public concerné

Les épreuves de la manifestation sont ouvertes aux athlètes et paratriathlètes, femmes et hommes, jeunes et adultes, licenciés FFTRI et non-licenciés FFTRI, en respectant leur catégorie.

Article 2 : Informations générales

2-a La date et le lieu de la manifestation

Les épreuves du Triathlon de Toulouse se dérouleront le samedi 14 septembre 2024 et le dimanche 15 septembre 2024 autour de la base nautique de la Ramée, 31170 Tournefeuille.

2-b Les catégories d'accès aux épreuves

Épreuves	Âge	Année de naissance
BB Tri (draisienne)	2-5 ans	2022 à 2019
Aquathlon 6-9 ans	6-9 ans	2018 à 2015
Aquathlon 10-13 ans	10-13 ans	2014 à 2011
XS par équipe (CLM)	à partir de 14 ans	2010 et avant
XS	à partir de 14 ans	2010 et avant
S et S relais	à partir de 16 ans	2008 et avant
M et M relais	à partir de 18 ans	2006 et avant
SwimRun	à partir de 16 ans	2008 et avant

2-c La réglementation sportive et la sécurité

Pour ces épreuves, la structure organisatrice applique la Réglementation sportive et les Règles Techniques et de Sécurité des Disciplines Enchaînées régies par la FFTRI.

Les athlètes respectent le code de la route, sur la partie cycliste, en cohérence avec le mode d'utilisation de la voie publique.

L'inscription d'un concurrent à une épreuve implique automatiquement l'acceptation et le respect des règlements de la [FFTRI](#) et du Triathlon de Toulouse en vigueur le jour de l'épreuve.

2-d Les informations logistiques

La structure organisatrice ne prévoit pas de prêt ni de location de matériel ou de textile utile à la bonne réalisation d'une des épreuves. Les athlètes doivent se munir du matériel et du textile minimum nécessaire pour réaliser l'une des épreuves proposées selon les règles édictées par la FFTRI.

Les concurrents ne peuvent pas utiliser de lecteurs vidéo, audio, téléphone ou tout autre matériel électronique, en fonction d'écoute ou de communication et tous autres appareils influant sur la sécurité des pratiquants. **Les caméras embarquées sont également interdites sur toutes les épreuves.**

Les compétiteurs doivent obligatoirement respecter les zones de déchets sous peine de sanctions.

2-e Le chronométrage

Le chronométrage sera assuré par une entreprise de chronométrage officielle. Un bracelet à puce sera fourni pour les athlètes de toutes les courses hormis sur la course de draisienne. Il sera porté à la cheville gauche et sera à restituer à l'issue de la course. Toute non-restitution du bracelet par un athlète lui sera facturé 50 euros.

Article 3 - Informations détaillées

3-a La programmation des épreuves du samedi 14 sept

Épreuves	XS par équipe (CLM) Challenge Entreprise	S et S Relais	Swim Run
Ouverture du parc à vélo	7h30	13h	17h15 (consigne zone de remise de dossards)
Fermeture du parc de transition (parc à vélo)	8h30	14h00	17h45 (consigne zone de remise de dossards)
Briefing (sur la plage)	8h45	15' avant le départ	17h45
Départ	à partir de 9h (départ par équipe toutes les 30s)	Vague 1 : 14h30 Vague 2 : 15h00 Vague 3 : 15h30	18h
Barrière Horaire	–	–	–
Récupération des équipements	12h-12h30	18h-19h	19h30-20h
Remise des récompenses	12h	18h15	20h

3-b La programmation des épreuves du dimanche 15 sept

Épreuves	M et M Relais	XS Femme	XS Homme
Ouverture du parc à vélo	7h	13h15	13h15
Fermeture du parc à vélo	8h	14h00	14h15
Briefing (sur la plage)	8h15	14h15	15h30
Départ	8h30	14h30	15h45
Barrière Horaire	12h pour la 2e boucle en course à	–	–

	pied		
Récupération des équipements	12h-13h	16h30-17h30	16h30-17h30
Remise des récompenses	12h	17h	17h

3-c La programmation des épreuves Aquathlon du samedi 14 sept

Épreuves	Aquathlon 6-9 ans	Aquathlon équipe 6-9 ans	Aquathlon 10-13 ans	Aquathlon équipe 10-13 ans
Ouverture du parc de transition (sur la plage)	12h10	12h35	12h55	13h15
Fermeture du parc de transition (sur la plage)	12h25	12h45	13h05	13h25
Briefing (sur la plage)	12h30	12h50	13h10	13h30
Départ	12h30	12h50	13h10	13h30
Récupération des équipements	12h45-14h15	13h-14h15	13h30-14h15	13h45-14h15
Remise des récompenses	14h	14h	14h	14h

3-d La programmation de la course de draisiene du dimanche 15 sept

La course de draisiene se déroulera le dimanche 15 septembre entre 12h30 et 13h30. Le programme détaillé sera communiqué ultérieurement.

Article 4 - Inscriptions

Les inscriptions aux épreuves s'effectuent en ligne via : www.triathlondetoulouse.fr.

La date limite d'inscription en ligne est fixée au vendredi 13 septembre 2024 à 18h.

4-a Conditions d'accès aux participants

Le concurrent doit :

- Disposer d'une licence et/ou un pass compétition (cf. tableau ci-dessous) ;
- Pouvoir justifier de son identité lors du retrait du dossard ;
- Disposer d'une autorisation parentale s'il est mineur (sauf licencié Fédération Française de Triathlon).

Tous les athlètes non licenciés compétition FFTRI devront s'acquitter du pass compétition. Le Pass Compétition est un titre de participation temporaire, rendu obligatoire par la FFTRI, qui permet de participer aux épreuves agréées par cette fédération. Le montant de ce pass compétition est fixé par la Ligue Occitanie de triathlon. Les sommes payées lors de votre inscription, seront intégralement reversées à la FFTRI.

Tous les athlètes non licenciés compétition FFTRI devront renseigner et télécharger le questionnaire de santé disponible sur la plateforme d'inscription :

- Si toutes les réponses sont négatives, il suffit de présenter une attestation de renseignement de ce questionnaire.
- Si une ou plusieurs réponse(s) sont positives, il faut consulter un médecin pour établir un certificat médical attestant l'absence de contre-indication à la pratique sportive. Il est utile de lui apporter le questionnaire complété.

L'inscription est validée uniquement quand le concurrent a fourni la totalité des documents demandés.

Type de licence	Accès (fonction de la catégorie d'âge)	Obligations médicales	Pass Compétition
Fédération Française de Triathlon licence "compétition"	Manifestations compétition	Pas nécessaire	Pas nécessaire
Fédération Française de Triathlon licence compétition Para Triathlon	Manifestations compétition après validation par l'organisateur (assistance et sécurité)	Pas nécessaire	Pas nécessaire
Fédération Française de Triathlon licence Loisir, Dirigeant, Action	Manifestations compétition	Mineur : questionnaire santé (5) Majeur : "Formulaire Info Santé"	Obligatoire
Fédération Française de Natation ou FF Handisport Natation	Manifestations compétition, uniquement partie natation	Pas nécessaire	Obligatoire
Fédération Française de Cyclisme ou FF Handisport Cyclisme	Manifestations compétition, uniquement partie cyclisme	Pas nécessaire	Obligatoire
Fédération Française d'Athlétisme ou FF Handisport Athlétisme	Manifestations compétition, uniquement partie course à pied	Pas nécessaire	Obligatoire
Commission nationale du décathlon moderne	Manifestations compétition, partie natation et course à pied	Pas nécessaire	Obligatoire
Fédération des Clubs de la Défense (code 161)	Manifestations compétition Duathlon et Triathlon	Pas nécessaire	Obligatoire
Fédération des Clubs de la Défense (code 172)	Manifestations compétition Duathlon	Pas nécessaire	Obligatoire
Fédération Française du Sport Universitaire (1)	Manifestations compétition	Pas nécessaire	Obligatoire (1)
Union Nationale du Sport Scolaire	Manifestations compétition	Mineur : questionnaire santé (5) Majeur : "Formulaire Info Santé"	Obligatoire
Fédération Française du Sport en Entreprise	Uniquement épreuves "Jeunes" et/ou Distance XS	"Formulaire Info Santé"	Obligatoire
Fédération étrangère affiliée à World Triathlon (2) (3)	Manifestations compétition	Mineur : questionnaire santé (5) Majeur : "Formulaire Info Santé"	Obligatoire (4)
Fédération Tahitienne de Triathlon	Manifestations compétition	Mineur : questionnaire santé (5) Majeur : "Formulaire Info Santé"	Obligatoire (4)
Aucune licence ci-dessus listée	Manifestations compétition et épreuves transfrontalières	Mineur : questionnaire santé (5) Majeur : "Formulaire Info Santé"	Obligatoire

(1) Sauf les compétitions de Triathlon et Duathlon « Distance S » et « Distance M », agréées par la Fédération Française du Sport Universitaire et la Fédération Française de Triathlon. (Sélectifs et Finale de Championnat de France).

(2) Hors épreuves internationales au titre de la Fédération Française de Triathlon.

(3) Hors épreuves strictement réservées aux licenciés titulaires d'une licence de la Fédération Française de Triathlon.

(4) La gratuité du pass-compétition est accordée à certaines fédérations étrangères en fonction des accords passés avec la F.F.TRI. (<https://www.fftri.com/pratiquer/se-licencier/assurance/>)

(5) L'inscription est subordonnée au renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur, réalisé conjointement par le mineur et par les personnes exerçant l'autorité parentale. Lorsqu'une réponse au questionnaire de santé conduit à un examen médical, l'inscription à une compétition sportive nécessite la présentation d'un certificat médical attestant l'absence de contre-indication à la pratique sportive.

4-b Les tarifs d'inscription

Il existe différents régimes de droit d'inscription :

- les licenciés FFTRI compétition.
- les non-licenciés FFTRI (Tarifs d'inscription + Pass journée).
- 0,55 centimes par transaction bancaire + 4,95% du montant pour les frais de plateforme

Epreuves	Tarifs d'inscription jusqu'au 30 avril	Tarifs d'inscription jusqu'au 14 juillet	Tarifs d'inscription	Prix du Pass Journée (Uniquement pour les non-licenciés FFTRI compétition)(1)
BB Tri (draisienne)	2 €	2 €	2 €	Gratuit
Aquathlon 6-9 ans	6 €	6 €	6 €	2 €
Aquathlon 6-9 ans par équipe	12 € /équipe	12 € /équipe	12 € /équipe	2 € par équipier non licencié
Aquathlon 10-13 ans	6 €	6 €	6 €	2 €
Aquathlon 10-13 ans par équipe	12 € /équipe	12 € /équipe	12 € /équipe	2 € par équipier non licencié
XS par équipe (CLM) (3 à 5 pers)	20 € /pers	22 € /pers	25 € /pers	2 € par équipier non licencié
XS	20 €	22 €	25 €	2 €
S	30 €	33 €	35 €	5 €
S Relais	45 € /équipe	50 € /équipe	55 € /équipe	2 € par équipier non licencié
M	40 €	45 €	50 €	20 €
M Relais	55 € /équipe	60 € /équipe	65 € /équipe	2 € par équipier non licencié
SwimRun	30 € /équipe	33 € /équipe	36 € /équipe	5 € par équipier non licencié

(1) Tout concurrent non-licencié FFTRI ou non-licencié FFTRI compétition devra s'acquitter, en plus du tarif d'inscription, d'un Pass Journée dont le montant est précisé ci-dessus.

(2) Une équipe sur le XS CLM, un relais sur l'épreuve S ou un relais sur l'épreuve M peuvent être composés de concurrents licenciés et non-licenciés. Tout concurrent non-licencié FFTRI ou non-licencié FFTRI compétition présent dans une équipe ou un relais avec des licenciés devra également s'acquitter d'un Pass Journée.

Pour la facturation en une seule fois de plusieurs inscriptions, veuillez contacter l'organisation. Des frais fixes de 2€ par dossard seront ajoutés pour le traitement de cette demande.

4-c Les limites d'inscriptions

L'organisateur fixe un nombre d'inscrits maximum sur les différentes épreuves.

Épreuves	Nombre de participants maximum
XS par équipe (CLM)	120 équipes
Épreuve jeune 2-3 ans (Draisienne)	50 (5 séries de 10 enfants)
Épreuve jeune 4-5 ans	50 (5 séries de 10 enfants)
S	600
S Relais	100 équipes
SwimRun	150 équipes
M	400
M Relais	100 équipes
Aquathlon 6-9 ans	50
Aquathlon équipe 6-9 ans	50
Aquathlon 10-13 ans	50
Aquathlon équipe 10-13 ans	50
XS Femme	250
XS Homme	250

Lorsque le nombre maximum est atteint, toute nouvelle demande d'inscription est refusée. Une liste d'attente sera mise en place sur la plateforme d'inscription.

4-d L'authenticité des informations lors de l'inscription

L'organisateur se réserve le droit de disqualifier un concurrent et/ou de l'exclure de l'épreuve si celui-ci a sciemment communiqué des informations inexactes le concernant au moment de l'inscription.

Tout concurrent participant à une épreuve en usurpant l'identité d'un tiers, ou faisant une fausse déclaration d'identité ou d'âge, sera disqualifié et fera l'objet d'une saisie de Commission de Discipline.

Le concurrent ne doit faire l'objet d'aucune sanction d'interdiction totale, de suspension temporaire de pratique par une fédération (FFTRI, FFN, FFC, FFA, UFOLEP, FFSPT ou toute autre fédération), de la Commission de Première Instance de Lutte contre le Dopage ou par un tribunal arbitral, judiciaire ou lorsqu'il existe des indices graves ou concordants rendant vraisemblable l'existence d'une infraction contre la réglementation antidopage par le participant ou lorsqu'il existe des indices concrets que le participant a perpétré un délit.

4-e Les conditions d'annulation

Pour qu'une demande d'annulation soit étudiée par l'organisation, et qu'un remboursement soit effectué en fonction des conditions en vigueur, un mail doit être envoyé à contact@triathlondetoulouse.fr, en précisant nom, prénom, date de naissance et épreuve concernée.

Les modalités des remboursements sont les suivants :

Jusqu'au 1er juillet à 18h, si la course n'est pas complète :

Remboursement de 50% du prix de l'épreuve (hors frais de plateforme) + remboursement du pass' compétition (pour les non-licenciés FFTri).

Après le 1er juillet à 18h jusqu'au mardi 10 septembre à 18h, si la course n'est pas complète :

Remboursement uniquement du pass' compétition (pour les non-licenciés FFTri).

Jusqu'au mardi 10 septembre à 18h, si la course est complète, avec des personnes sur liste d'attente :

Remboursement intégral du prix de l'épreuve (hors frais de plateforme)

L'organisation déduira 7€ de frais de dossier pour les épreuves hors aquathlon où 3€ seront déduits. Le pass compétition sera remboursé (pour les non-licenciés FFTri).

Du mardi 10 septembre à 18h au vendredi 13 septembre à 18h :

Remboursement uniquement du pass' compétition (pour les non-licenciés FFTri).

À partir du vendredi 13 septembre à 18h :

Aucun remboursement ne sera possible.

Article 5 - Retrait des dossards

5-a Dates et lieux

Les dates et lieux pour le retrait des dossards seront communiqués ultérieurement et indiqués dans le briefing concurrent envoyé quelques semaines avant l'épreuve.

5-b Les règles lors du retrait des dossards

Pour **retirer leurs dossards**, le dossier doit être complet. **Les concurrents licenciés ou non devront présenter un justificatif d'identité** (carte d'identité, passeport ou permis de conduire ou sa copie).

La réglementation de la FFTri permet à **une personne de retirer les dossards de plusieurs concurrents en justifiant de l'identité de chacun** (carte d'identité, passeport ou permis de conduire ou sa copie).

Pour les relais, relais mixte et duo, l'ensemble des dossards d'une même équipe doivent être retirés en même temps. Il est possible qu'un des coureurs retire le/les dossards des autres, à condition de **présenter les justificatifs d'identité de chaque participant du relais** (carte d'identité, passeport ou permis de conduire ou sa copie).

Article 6 - Classements et récompenses

Un classement général est réalisé pour chacune des épreuves, du premier au dernier en fonction du temps réalisé sur la distance.

Pour les épreuves individuelles, les 3 premières femmes et les 3 premiers hommes seront récompensés.

Pour les épreuves par équipe, les 3 premières équipes Hommes, Femmes et Mixtes seront récompensées.

Pour le challenge entreprise, les 3 premières équipes obligatoirement Mixtes seront récompensées.

Les récompenses sont d'une valeur équivalente entre hommes et femmes.

Il n'y aura pas de récompenses par catégorie.

Article 7 - Modalités générales des épreuves

7-a Les distances des épreuves

Épreuves	Distance natation	Distance cyclisme	Distance course à pied
Animathlon (Draisienne)	Non	250 m (2-3 ans) 400 m (4-5 ans)	20 m 50 m
XS par équipe	400 m	12 km	2.5 km
S et S relais	750 m	20 km	5 km
M et M relais	1500 m	40 km	10 km
Aquathlon 6-9 ans	50 m	N.A.	500 m

Aquathlon 10-13 ans	100 m	N.A.	1000 m
XS Femme et Homme	400 m	12 km	2.5 km

7-b Le briefing de course

Un briefing de course sera fait avant chaque épreuve. Il s'effectuera dans l'aire de départ sur la plage 15 minutes avant le départ de l'épreuve. Le concurrent devra être équipé pour effectuer l'épreuve de natation à cet instant. Aucun retour dans l'aire de transition ne sera toléré.

7-c L'aire de transition (Parc à vélo)

Seuls les concurrents inscrits sur l'épreuve en cours ou les titulaires d'une accréditation délivrée par l'organisateur sont autorisés à pénétrer dans le parc à vélo.

Avant la course, les concurrents font valider leur matériel par les arbitres pour accéder à l'aire de transition :

- casque sur la tête fixé et ajusté
- dossard entièrement visible par les arbitres (non plié, non déchiré), attaché en trois points et porté dans le dos pour la partie cycliste et sur le devant pour la partie course à pied (utilisation possible d'une ceinture porte-dossard).
- étiquette tige de selle installée

À l'issue de la validation, la puce de chronométrage sera fournie et sera installée à la cheville gauche. Elle devra être portée pendant toute la durée de l'épreuve.

Les concurrents devront limiter le matériel introduit dans l'aire de transition à celui strictement nécessaire à la course.

Le concurrent ne peut utiliser que son emplacement désigné.

Tout marquage distinctif ou personnalisé permettant au concurrent d'identifier son emplacement est interdit, toutefois, la serviette de bain posée au sol est autorisée (ou tapis).

Aucune affaire ne doit dépasser de la roue avant.

Une fois entrés dans l'aire de transition, les vélos ne peuvent plus être ressortis et le matériel validé ne peut plus être modifié avant le départ de l'épreuve sans l'autorisation d'un arbitre.

Tous les déplacements s'effectuent dans les allées prévues à cet effet (interdiction de couper au travers des emplacements).

Les déplacements avec le vélo s'effectuent à pied, vélo à la main, casque sur la tête et jugulaire fixée et ajustée.

Une ligne au sol délimite l'entrée et la sortie de l'aire de transition pour application de cette règle :

- montée après la ligne au départ
- descente avant la ligne au retour

Tout autre matériel est interdit dans l'aire de transition (parc à vélo). Une aire de dépôt des sacs et matériels est prévue à cet effet.

7-d Natation

Les aides artificielles sont interdites (plaquettes, palmes, tuba, gilets, flotteurs...) ainsi que le recouvrement des mains et des pieds.

La combinaison néoprène est :

- obligatoire, pour toutes les épreuves, si la température de l'eau est inférieure à 16°C
- interdite, pour toutes les épreuves, si la température est supérieure à 24,5°C.
- autorisée si la température de l'eau est comprise entre 16°C et 24,5°C.

Le port du bonnet de bain est obligatoire pendant toute la partie natation (bonnet personnel).

La partie natation peut se réaliser en maillot de bain, caleçon de bain ou en tri fonction si la température de l'eau est comprise entre 16°C et 24,5°C. Si la combinaison néoprène est portée, l'un des textiles cités ci-dessus est obligatoire sous la combinaison néoprène.

Il est interdit de porter le dossard pendant l'épreuve de natation. Il devra être mis après dans l'aire de transition avant la partie vélo.

L'accès au départ est possible uniquement après avoir déposé son matériel dans l'aire de transition et avoir participé au briefing.

7-e Vélo

Il est de la responsabilité de l'athlète d'avoir un matériel adapté à la compétition à laquelle il participe et de respecter les obligations ci-dessous :

- utiliser un cycle uniquement mû par sa force musculaire
- utiliser un cycle à 2 roues (vélo couché interdit) ; Les roues pleines (lenticulaire, paraculaire, etc.) sont interdites.
- porter un casque de cyclisme rigide, jugulaire fixée et ajustée, en conformité avec les normes de sécurité en vigueur sur le territoire Français
- protéger toutes les extrémités en protubérances (embouts de guidon, sur-guidon, extrémité des câbles...)
- avoir un système de freinage pour chaque roue sur le vélo (hors pignon fixe et système de rétropédalage)

Les vélos sont posés à l'emplacement numéroté selon le numéro de dossard.

Les parties vélos se déroulent sur un circuit fermé dans lequel vous ferez plusieurs tours. Le drafting est autorisé.

ATTENTION: vous serez beaucoup de cyclistes à circuler en même temps sur la boucle. Veillez à vous signaler et à doubler par la gauche, et pour ceux qui se font dépasser, restez bien sur votre droite.

Complément réglementaire pour les courses avec drafting autorisé :

- Un athlète est dépassé lorsque la roue avant d'un autre athlète devance la sienne.
- Il est interdit pour les concurrents doublés par ceux ayant un tour d'avance de prendre abri derrière ceux-ci.
- **Les prolongateurs vélo, type contre-la-montre ou ajouts aux guidons sont interdits.**
- Les roues pleines (lenticulaire, paraculaire, etc.) sont interdites.

Le dossard doit obligatoirement être porté dans le dos pendant le vélo (porte-dossard ou dossard accroché).

7-f Course à pied

Durant toute la durée de la course à pied, les athlètes doivent porter leur dossard de façon visible, sur le devant (porte-dossard ou dossard accroché).

Le port du casque est interdit sur la course à pied.

Les athlètes n'ont aucunement le droit d'être accompagnés à pied ou à vélo sur le circuit de course à pied.

Un vélo ouvreuse précédera le premier homme et la première femme.

7-g Abandon

En cas d'abandon, l'athlète doit informer l'organisation et restituer la puce.

Article 8 - Modalités spécifiques des épreuves

8-a Courses enfant 2-3 ans et 4-5 ans

L'épreuve consiste à enchaîner :

- pour les 2-3 ans, une épreuve de draisiennage et une épreuve de course à pied;
- pour les 4-5 ans, une épreuve de vélo (sans petites roues) et une épreuve de course à pied.

Il n'y a pas de classement ni de chronométrage. Les parents peuvent accompagner leurs enfants.

Attention, les enfants sont sous l'entière responsabilité de leurs parents.

Chaque enfant doit avoir :

- un casque attaché
- une draisienne pour les 2-3 ans ou un petit vélo (sans roulettes) pour les 4-5 ans (assistance électrique interdite)
- des chaussures fermées

Le lien d'inscription sera disponible sur le site internet du triathlon de Toulouse. Les inscriptions pourront se faire le jour de l'épreuve à la tente inscription.

8-b Aquathlon

L'épreuve consiste à enchaîner une épreuve natation et une épreuve de course à pied.

L'aquathlon est une épreuve ouverte aux jeunes de 6 à 13 ans, sous format individuel ou en équipe.

La réglementation pour la natation et la course à pied est identique au triathlon (voir 7-d Natation et 7-f Course à pied)

8-c SwimRun

L'épreuve consiste à enchaîner des parcours de natation et de course à pied répétés sur un minimum de 3 segments au total. L'épreuve se court par équipes de 2.

Les coéquipiers doivent rentrer dans l'eau ensemble, et commencer les parties de course à pied ensemble, sous peine de disqualification. La ligne d'arrivée doit être passée par les deux coéquipiers côte à côte.

Chaque équipe doit embarquer du matériel pour nager et courir (SAUF matériel non autorisé précisé ci-dessous) et doit le garder pendant toute la durée de la course. Le système de traction peut être autorisé mais ne devra pas être supérieur à 4 m et devra être largable.

Matériel NON autorisé :

- Embarcation,
- Matériel ou moyen de locomotion motorisé,
- Les flotteurs ou appareils gonflables d'une taille supérieure à 100 cm x 60 cm,
- Tuba et palmes.

En outre, le concurrent s'engage à posséder le matériel obligatoire, listé ci-après, et à le présenter à toute réquisition de l'organisation, durant la totalité de l'épreuve.

Matériel OBLIGATOIRE :

- Chaussures adaptées,

- Combinaison (obligatoire si la température de l'eau est inférieure à 16°C),
- Un sifflet sans bille toujours à portée de main,
- Le bonnet fourni par l'organisation. Il servira de dossard et doit être gardé pendant toute la durée de la course par les 2 coéquipiers,
- Une puce de chronométrage par équipe (fournie par l'organisation).

Matériel Conseillé :

- Paire de plaquettes,
- Pull-boy.

Lors des tronçons de natation, les concurrents doivent nager. Sur certains passages, il faut longer le bord du lac. Il n'est pas autorisé de marcher ou courir dans l'eau.

Les règles pour l'utilisation de la combinaison néoprène sont identiques à celles du triathlon :

- obligatoire, pour toutes les épreuves, si la température de l'eau est inférieure à 16°C
- interdite, pour toutes les épreuves, si la température est supérieure à 24,5°C.
- autorisée si la température de l'eau est comprise entre 16°C et 24,5°C.

8-d XS en équipe (CLM)

L'épreuve consiste à réaliser un triathlon XS en restant toujours groupé au sein d'une même équipe. Les équipes partent en CLM (Contre la montre). Le drafting est interdit entre les différentes équipes.

La composition des équipes peut être masculine, féminine ou mixte, composée de 3, 4 ou 5 athlètes.

Dans le cadre d'une équipe mixte, à minima 1 femme et 1 homme devront obligatoirement faire partie des athlètes franchissant la ligne d'arrivée pour apparaître au classement Mixte. Dans le cas contraire, l'équipe sera classée en Homme ou Femme suivant les athlètes franchissant la ligne d'arrivée.

Le départ est donné à intervalle de 30" entre chaque équipe. Les horaires de passage des équipes seront communiqués lors du retrait des dossards.

Tous les membres d'une même équipe doivent se présenter ensemble au contrôle à l'entrée de l'aire de transition et porter une tenue identique (tenue club ou à défaut tee-shirt de la même couleur) sous peine de pénalité et de départ non autorisé.

Aucun départ de l'aire de transition ne peut s'effectuer à moins de 3 athlètes de la même équipe.

À tout moment de la compétition, la tête de l'équipe doit être composée d'au minimum 3 athlètes groupés. Ces 3 athlètes doivent passer la ligne d'arrivée groupés.

Le classement de l'équipe sera effectué sur la base du temps réalisé par le troisième équipier.

8-e Challenge entreprise

Le challenge entreprise donne lieu à un classement spécifique sur la course CLM XS. Pour être classé dans le challenge entreprise, l'équipe doit être obligatoirement mixte et composée de 3 à 5 athlètes. Dans le cas contraire, l'équipe sera classée sur le classement de la course CLM XS en Homme ou Femme.

Les inscriptions pour le challenge entreprise s'effectuent en contactant l'organisateur par mail. Le paiement en une seule fois et avec édition de facture sera possible.

8-f Paratriathlètes

Les épreuves peuvent être ouvertes aux paratriathlètes. Pour cela, veuillez contacter le comité d'organisation (contact@triathlondetoulouse.com) pour que nous puissions examiner ensemble les modalités d'aide personnalisée à la participation, en fonction du handicap et pour garantir un niveau de sécurité maximal pour tous.

Les catégories paratriathlètes comprenant les Handicaps visuels (tandem), les Vélos-Tricycles et les Fauteuils (Handbike), ne sont pas autorisées à participer aux épreuves de triathlon avec drafting, conformément à la règle 6.5.4 du règlement de la Fédération Française de Triathlon (FFtri) concernant les courses sur route avec « aspiration-abri » (Drafting). Cette restriction est applicable dans le but de garantir l'équité et la sécurité des compétiteurs.

Article 9 - Sécurité des concurrents

La sécurité médicale est assurée par un prestataire de notre choix.
La sécurité aquatique est assurée par des personnes possédant à minima le BNSSA.

Article 10 - Modification des épreuves

L'organisateur se réserve la possibilité de modifier les épreuves en cas de force majeure.
Dans ce cas, aucun remboursement des frais d'inscription ne sera effectué.

Article 11 - Ravitaillement et assistance

Aucun point de ravitaillement en dehors de ceux proposés par l'organisateur n'est autorisé, ni aucune assistance extérieure.

Les athlètes doivent transporter leur ravitaillement personnel et leur matériel de réparation. Afin de satisfaire à la charte Développement durable, aucun gobelet ne sera à disposition aux ravitaillements. Le concurrent devra se munir d'un gobelet personnel afin de s'hydrater. Un gobelet souple sera intégré à la dotation.

Article 12 - Annulation de l'épreuve

En cas d'annulation de l'événement indépendante de la volonté de l'organisateur (cas de force majeure, impératifs de sécurité, conditions météorologiques, décision des autorités administratives, etc.), **aucun remboursement ne pourra être effectué et le participant ne pourra pas réclamer le paiement de dommages et intérêts à l'organisateur.**

Article 13 - Absence de délai de rétractation

La prestation proposée étant une prestation de services de loisirs fournie à une date déterminée, l'acheteur ne bénéficie d'aucun délai de rétractation (article L.121-20-4 du code de la consommation). Toute inscription est ferme et définitive. En cas d'annulation de l'inscription ou de non-participation à l'épreuve, le participant ne pourra pas prétendre à un remboursement des droits d'inscription (sauf cas énoncés dans l'article N°12).

Article 14 - Assurance

Responsabilité civile : L'organisateur est couvert par une assurance responsabilité civile organisateur agréée par la Fédération Française de Triathlon en cas de dommages corporels, matériels et pertes pécuniaires causés à autrui.

Les concurrents sont :

- Soit "licenciés compétition" à la FFTRI : ils bénéficient donc de l'assurance responsabilité civile + dommages corporels + assistances
- Soit non "licenciés compétition": ils doivent souscrire un « PASS JOURNÉE » qui leur garantit uniquement en responsabilité civile en complément de leur responsabilité civile personnelle. Il leur est vivement conseillé de prendre contact avec leurs assureurs personnels ou de leur fédération, pour les garanties accidents corporels et assistances.

Domage matériel et responsabilité : ni l'organisateur ni son assureur ne couvrent les dommages que pourraient subir le matériel et les équipements des participants, notamment en cas de chute ou de vol.

Article 15 - Dopage

Tous les athlètes peuvent faire l'objet de tests avant et après la course. En vous inscrivant à l'une de nos épreuves, vous acceptez d'être soumis à tous ces tests de dopage et de respecter les pénalités associées à ces règles anti-dopage.

Article 16 - Charte développement durable

Le Triathlon de Toulouse est un Triathlon Durable. L'organisateur s'engage au respect de la charte définie par la FFTRI ainsi que sa propre charte [disponible ici](#).

Dans ce cadre et afin de respecter l'environnement et les espaces naturels traversés, **il est strictement interdit d'abandonner des déchets** (papiers, emballages plastiques...) **sur le parcours**. Des poubelles, et le cas échéant des poubelles de tri sélectif, seront à disposition sur chaque poste de ravitaillement et des « zones de collecte » seront installées et signalées en différents points du parcours. Elles devront être impérativement utilisées par les participants.

Les participants doivent conserver les déchets et emballages en attendant les lieux signalés par l'Organisateur pour s'en débarrasser.

L'Organisateur se réserve le droit d'attribuer des pénalités de temps ou de mettre hors-course les participants jetant volontairement leurs déchets en dehors des zones délimitées.

Article 17 - Objets trouvés / perdus

Nous vous rappelons que l'organisation n'est pas responsable des objets que vous pourriez perdre. Tout objet trouvé peut être ramené au niveau de la zone d'inscription et tout objet perdu peut être récupéré au même endroit. Après le 30 septembre 2024, tous les objets non réclamés seront remis à une association caritative.

Article 18 - Droit à l'image

Les concurrents autorisent expressément l'Organisateur de la compétition ainsi que leurs ayants droit tels que les partenaires, médias et autres à utiliser les images fixes (photographe ou photobooth) ou animées (audiovisuelles) sur lesquelles les concurrents pourront apparaître, prises à l'occasion de leur participation à la compétition, sur tous supports existants ou inventés dans l'avenir, y compris les supports promotionnels et/ou publicitaires et/ou institutionnels, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la Loi, les règlements et les traités en vigueur, y compris les prolongations éventuelles apportées à cette durée.

Article 19 - Protection des données personnelles

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée (dite « loi Informatique et Libertés ») et au Règlement Général sur la Protection des Données 2016/679 du 27 avril 2016 (« RGPD »), des données à caractère personnel concernant les concurrents font l'objet d'un traitement informatique par l'Organisateur agissant en qualité de responsable de traitement pour les besoins de l'organisation, et notamment celui d'identifier individuellement chaque concurrent afin de lui communiquer avant, pendant ou après l'évènement toute information liée à sa participation. Par notre intermédiaire, vous pouvez être amené à recevoir des communications commerciales d'autres sociétés ou associations partenaires. Ces données sont conservées pendant la durée strictement nécessaire à l'accomplissement des finalités

rappelées ci-dessus et pour une durée de 3 ans en cas de communications commerciales de l'Organisateur et/ou de ses partenaires. Toute personne dispose d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement de ses données personnelles ou une limitation de leur traitement, du droit d'opposition au traitement de ses données pour des motifs légitimes et du droit de retirer son consentement à tout moment. Ces droits peuvent être exercés par courriel à l'adresse dédiée : contact@triathlondetoulouse.com ou par courrier à TUC Triathlon - STADE UNIVERSITAIRE DANIEL FAUCHER - 11 ALLEE DU PROFESSEUR CAMILLE SOULA – 31400 TOULOUSE, sous réserve, le cas échéant, de la justification de l'identité de la personne concernée. Pour toute information complémentaire ou réclamation, l'utilisateur peut consulter ses droits sur le site de la CNIL (www.cnil.fr)

Nous espérons que ce règlement répondra à vos interrogations.

Nous vous souhaitons un très beau week-end parmi nous et surtout de belles courses !

Dernière mise à jour le : 19/03/2024. Sous réserve de modifications.